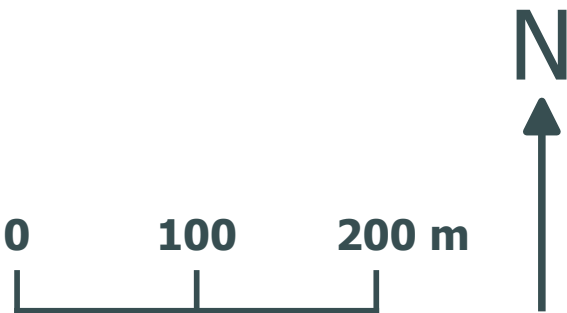


PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
4-1.a ZONAGE RÉGLEMENTAIRE

Commune de MAISONS ALFORT

PLUI approuvé au Conseil de Territoire du 12 décembre 2023
Modification simplifiée n°1 approuvée au Conseil de Territoire
du 6 mai 2025

Sources : DGI, Cadastre, Janvier 2025
Réalisation : EPT PEMB / DIR URBA • Avril 2025



ZONAGE REGLEMENTAIRE

- UA - Zone de centralité urbaine
- UB - Zone urbaine mixte intermédiaire
- UC - Zone d'habitat collectif
- UE - Zone d'équipements publics
- UP - Zone pavillonnaire
- UX - Zone d'activités économiques
- N - Zone naturelle

PRESCRIPTIONS

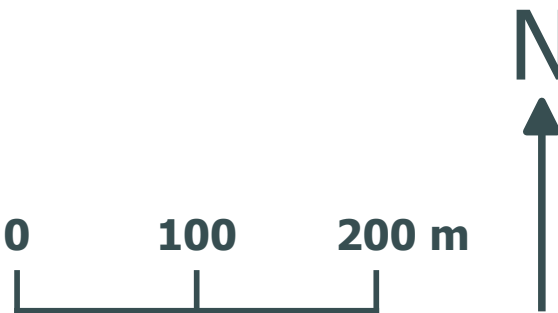
- Arbre remarquable à préserver
au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
- Linéaire de préservation et de développement de la diversité
commerciale au titre de l'article L. 151-16 du Code de l'urbanisme
- Bâtiments et éléments protégés
au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme
- Ensemble patrimonial à préserver
au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme
- Espace boisé classé
au titre de l'article L.113-1 du code de l'urbanisme
- Espace paysager protégé
au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
- Périmètre de bonne desserte

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
4-1.b ZONAGE RÉGLEMENTAIRE

Commune de MAISONS ALFORT

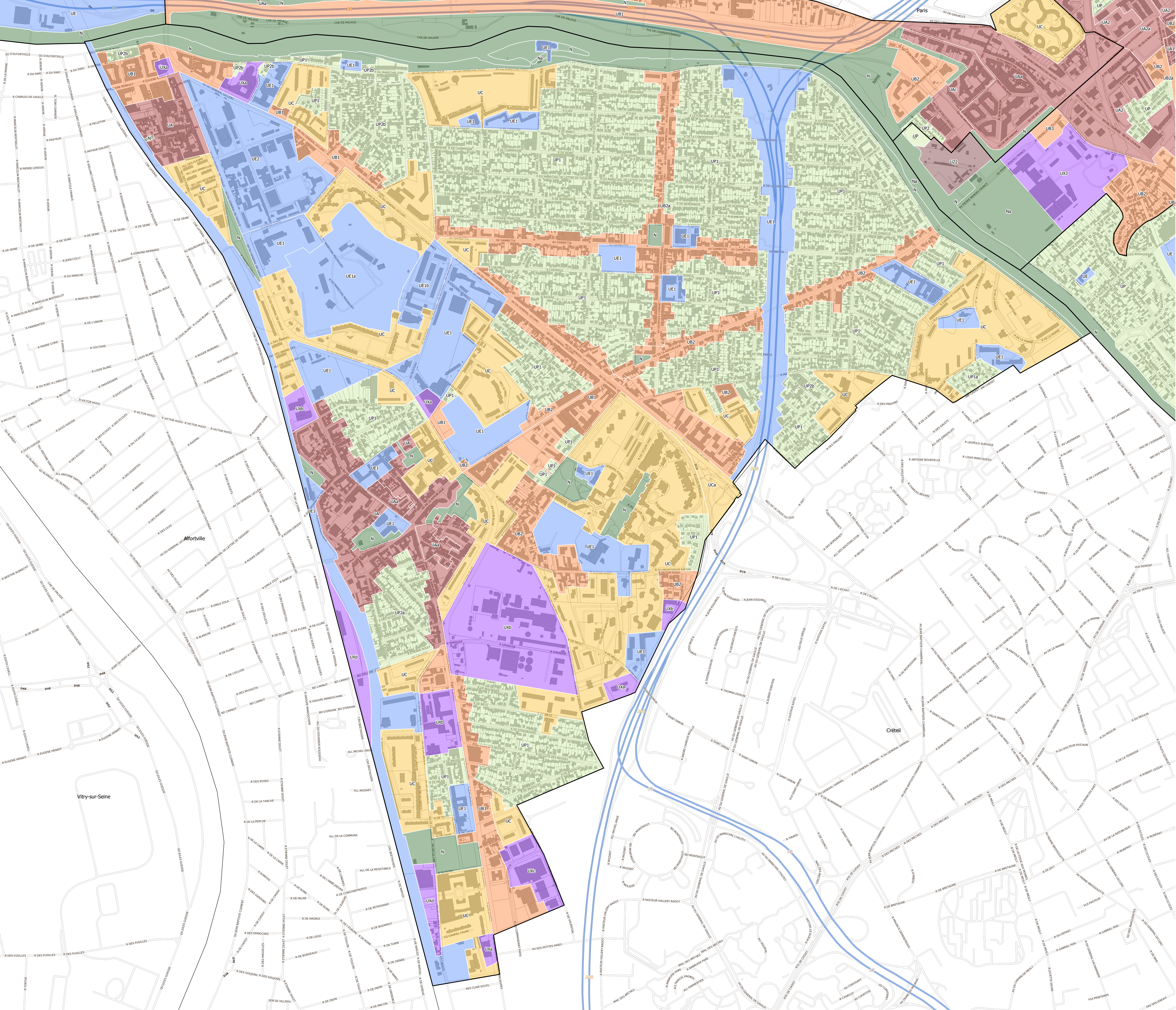
PLUI approuvé au Conseil de Territoire du 12 décembre 2023
Modification simplifiée n°1 approuvée au Conseil de Territoire
du 6 mai 2025

Sources : DGI, Cadastre, Janvier 2025
Réalisation : EPT PEMB / DIR URBA • Avril 2025



ZONAGE REGLEMENTAIRE

- UA - Zone de centralité urbaine
- UB - Zone urbaine mixte intermédiaire
- UC - Zone d'habitat collectif
- UE - Zone d'équipements publics
- UP - Zone pavillonnaire
- UX - Zone d'activités économiques
- N - Zone naturelle

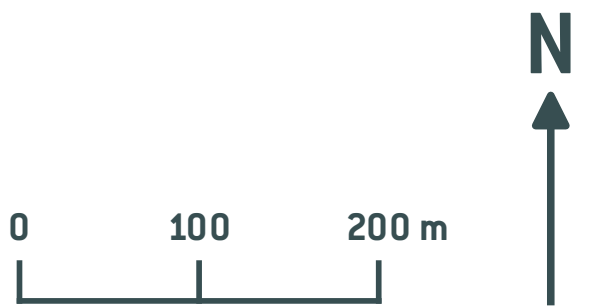


PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
4.3 PLAN DES PRESCRIPTIONS PATRIMONIALES

Commune de MAISONS ALFORT

Version d'approbation
Conseil de territoire du 12 décembre 2023

Sources : DGI, Cadastre, juil. 2023
Réalisation : VILLE OUVERTE • Décembre 2023



- PRESCRIPTIONS

*

Arbre remarquable à préserver
au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme

*

Bâtiments et éléments protégés
au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme

*

Bâtiments et éléments remarquables
au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme

—

Alignements d'arbres à préserver
au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme

Espace boisé classé
au titre de l'article L.113-1 du code de l'urbanisme

Espace paysager protégé
au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme

Groupe d'arbres d'intérêt

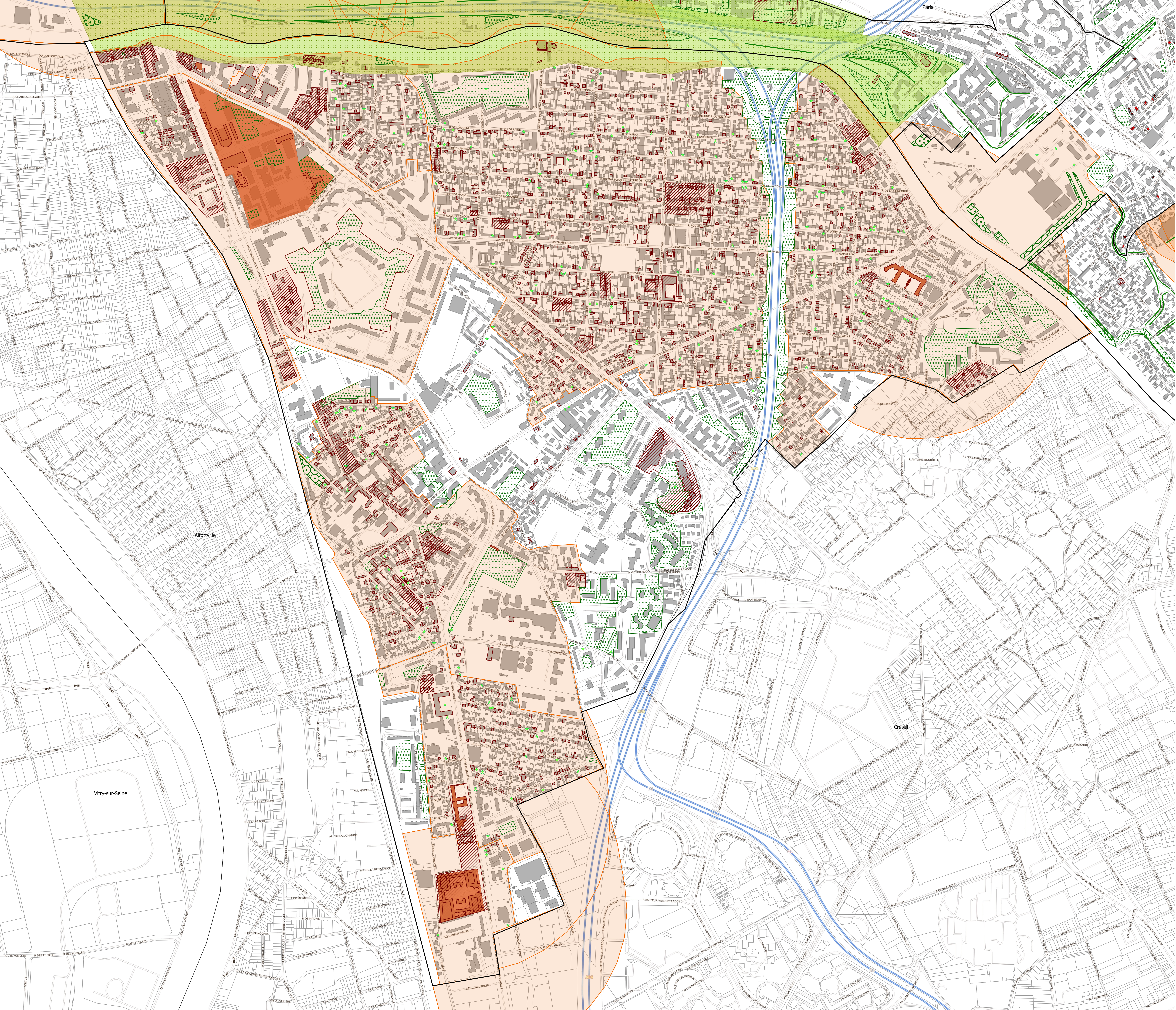
Ensemble patrimonial à préserver
au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme

Bâtiments et éléments protégés
au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme
- SERVITUDES PATRIMONIALES

Périmètre de protection des monuments historiques

Monument historique

Site inscrit

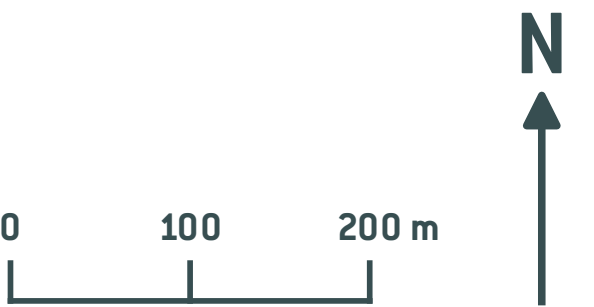


PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
4.4 PLAN DES PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES

Commune de MAISONS ALFORT

Version d'approbation
Conseil de territoire du 12 décembre 2023

Sources : DGI, Cadastre, juil. 2023
Réalisation : VILLE OUVERTE • Décembre 2023



PRESCRIPTIONS

- Linéaire de préservation et de développement de la diversité commerciale au titre de l'article L. 151-16 du Code de l'urbanisme
- Périmètre de bonne desserte